

Baisse des créations amplifiée par le recul des auto-entreprises

L'effet auto-entreprise, qui avait dynamisé la création d'entreprises depuis 2009, continue de s'atténuer. Plus de 13 000 nouvelles unités ont été créées en Alsace en 2011, soit 13 % de moins qu'en 2010. La baisse concerne quasiment tous les secteurs.

La dynamique exceptionnelle de création d'entreprises, qui a résulté de la mise en place en 2009 du statut d'auto-entrepreneur, s'atténue.

En 2011, quelque 13 100 entreprises ont été immatriculées en Alsace, soit 13 % de moins que l'année précédente. Au niveau national, la baisse est de 12 %. Dans toutes les régions métropolitaines les créations diminuent, de -8 % en Corse à -20 % en Franche-Comté, région la plus concernée par ce mouvement. Les deux départements alsaciens s'inscrivent également dans cette tendance, avec une baisse plus forte dans le Haut-Rhin (-14 %) que dans le Bas-Rhin (-12 %).

Moins de créations d'auto-entreprises

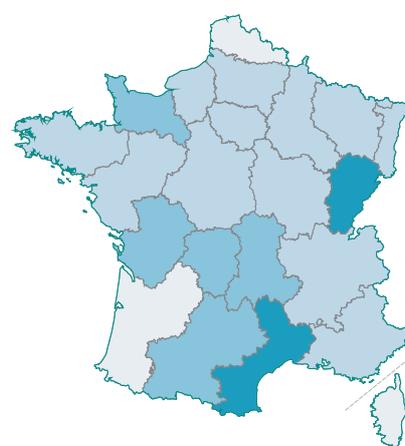
Le ralentissement de la création d'entreprises traduit l'essoufflement progressif du recours au statut d'auto-entrepreneur. En Alsace, 7 260 auto-entreprises ont été créées en 2011, soit 18 % de moins que l'année précédente et une diminution comparable à celle du niveau national.

Ce mouvement, qui a débuté à l'été 2010, semble être lié à des aménagements réglementaires progressifs parfois plus contraignants : nouvelles cotisations, nouvelles obligations légales... Par ailleurs, en 2011, a été mis en place le nouveau statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) qui ouvre de nouvelles possibilités aux créateurs. Ce statut peut, selon les cas, être compatible avec le régime de l'auto-entreprise.

Le tassement de l'auto-entrepreneuriat entraîne un net repli de l'ensemble des créations d'entreprises individuelles (-17 %).

Contrairement à la tendance nationale, les créations de sociétés diminuent en Alsace. Le recul est limité à -1,5 %. Toutefois, du fait de la baisse des créations d'auto-entreprises, la part des immatriculations de sociétés dans l'ensemble des créations remonte à près d'un tiers. Les créations hors auto-entreprises sont en baisse dans la région tout comme au niveau national.

Évolution du nombre de créations d'entreprises entre 2010 et 2011



Évolution du nombre de créations d'entreprises (en %)

- de -10 à -5
- de -13 à -10
- de -15 à -13
- moins de -15

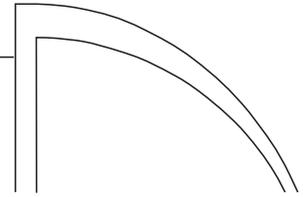
Alsace : -12,6 %

France métropolitaine : -11,6 %

© IGN - Insee 2011
Source : Insee, REE (Sirene)

Les auto-entreprises marquent les évolutions par secteur

Le nombre d'immatriculations d'entreprises diminue fortement dans des secteurs qui comptent un volume important de créations, de 1 500 à 3 000. La baisse est comprise entre -22 % et -15 % dans les services aux entreprises, les services aux ménages et la construction, activités qui, ensemble, concernent plus de quatre créations sur dix. Dans ces secteurs, où le recours à l'auto-entreprise est fréquent, la très forte diminution des créations sous ce statut interrompt l'élan des



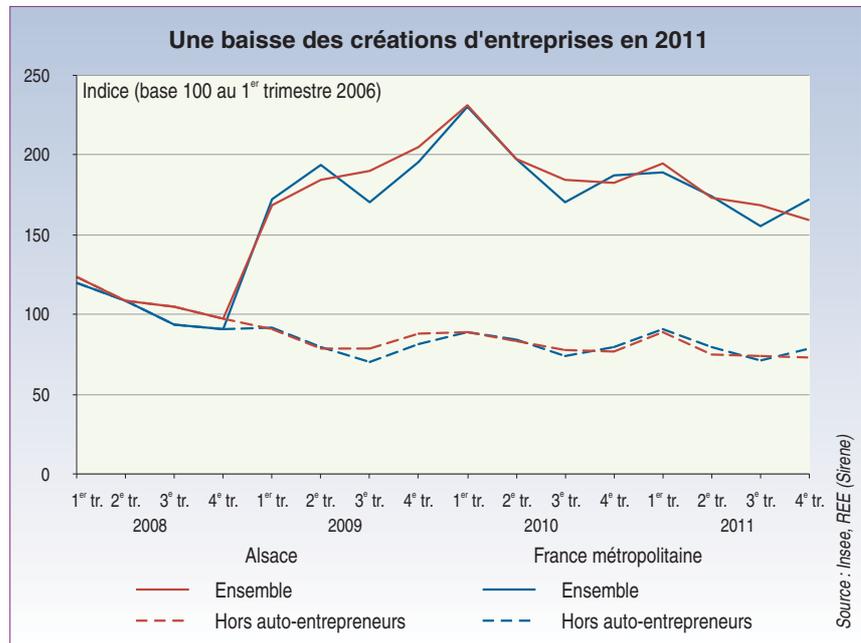
dernières années. Certaines activités particulières - aménagement paysager, nettoyage, coiffure, soin de beauté, peinture, plomberie... -, aux créations dynamisées pendant deux années par ce statut, illustrent bien ce schéma et sont revenues à un rythme de création plus mesuré.

Dans l'industrie manufacturière et l'enseignement, le repli global des créations s'établit à -11 % et -16 %. Le recul des créations d'auto-entreprises (-12 % et -17 %), se combine à la baisse des créations hors auto-entreprises, créations dites classiques.

Dans le commerce, premier secteur en nombre de créations avec un peu plus de 3 000 immatriculations, la baisse est plus modérée. Les créations d'auto-entreprises, comme les autres créations, diminuent.

Bonne orientation dans la santé et l'action sociale

Dans plusieurs secteurs, la dynamique de création est bien orientée.



Le domaine de la santé et de l'action sociale a notamment enregistré une progression, grâce à l'installation d'auto-entrepreneurs (+22 %), essentiellement pour des activités hors cadre réglementé (psychologue, rebouteux, guérisseur...).

Le nombre de nouvelles unités est également en hausse dans le secteur des transports et dans les activités immobilières qui ont progressé de 7 % en un an. Dans ces

secteurs, plus modérés en termes de création et peu propices à des projets d'auto-entrepreneurs, la hausse globale n'est due qu'à la forte augmentation des créations hors auto-entreprises, supérieure à 10 %.

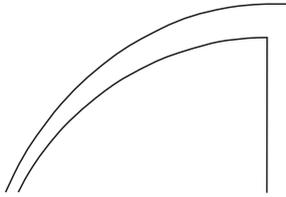
Des baisses de créations hors auto-entreprises

Dans quelques secteurs, ce type de créations, hors auto-entreprises,

Net recul de l'auto-entreprise

	2011			Évolution 2010-2011 (en %)		
	Total des créations	Créations hors auto-entrepreneurs	Auto-entrepreneurs	Total des créations	Créations hors auto-entrepreneurs	Auto-entrepreneurs
Industrie manufacturière	581	203	378	-11,3	-9,4	-12,3
Extraction, énergie, eau, gestion des déchets	195	88	107	-48,4	-70,5	33,8
Construction	1 680	787	893	-15,0	8,0	-28,4
Commerce	3 018	1 383	1 635	-7,5	-8,3	-6,7
Transport	215	171	44	5,9	12,5	-13,7
Hébergement et restauration	603	411	192	1,2	7,3	-9,9
Information et communication	552	153	399	-12,2	10,1	-18,6
Activités financières	283	256	27	-5,7	8,5	-57,8
Activités immobilières	498	434	64	6,9	10,2	-11,1
Activités de soutien aux entreprises	2 656	1 035	1 621	-17,3	-10,5	-21,2
Enseignement, santé et action sociale	1 324	645	679	-4,7	-1,4	-7,7
Activités de services aux ménages	1 530	306	1 224	-21,9	0,7	-26,0
Ensemble	13 135	5 872	7 263	-12,6	-5,0	-17,9

Source : Insee, REE (Sirene)



diminue. Le recul est net dans les services aux entreprises (-10,5 %) et dans le commerce (-8,3 %), les deux plus importants secteurs pourvoyeurs de créations dites classiques. Ces dernières diminuent encore plus fortement dans le secteur énergie, eau, gestion des déchets et dépollution qui enregistre seulement 90 immatriculations classiques pour près de 300 en 2010. Ce retournement fait suite au pic observé en 2009 et 2010, lié aux aides consenties aux créateurs d'entreprises de production d'électricité d'origine solaire (panneaux photovoltaïques). En revanche, les créations hors auto-entreprises progressent dans la construction et l'hébergement-restauration.

Nouveau recul des défaillances d'entreprises

En 2011, un peu plus de 1 000 défaillances d'entreprises ont été jugées en Alsace, soit 14 % de moins qu'au cours de l'année précédente (-1 % au niveau national). Ce repli fait suite à celui de 2010 et porte leur nombre, en 2011, à un niveau inférieur aux années d'avant la crise. Les défaillances ont particulièrement reculé dans le Haut-Rhin (-23 %) alors que la baisse est plus contenue dans le Bas-Rhin (-7 %).

Les procédures de redressement judiciaires diminuent fortement dans le commerce et l'hébergement et restauration (autour de -20 %) et de façon plus modérée

dans la construction (-5 %). Cependant, ces trois secteurs concentrent encore un peu plus de six défaillances sur dix. Bien que moins nombreuses, elles sont également en baisse dans l'industrie. À l'inverse, dans les activités immobilières et les activités de formation, elles augmentent, mais en restant à un niveau faible.

Près de 4 000 emplois sont menacés par ces dépôts de bilan d'entreprises à siège alsacien enregistrés en 2011 : 27 % relèvent d'entreprises du secteur de la construction et 15 % de l'industrie.

Karin DEMÉSY
Stéphanie HÉRANT

Le statut de l'auto-entrepreneur : des ajustements réglementaires en 2011

De nouveaux ajustements ont été apportés au statut d'auto-entrepreneur, mis en place le 1^{er} janvier 2009 :

- le seuil de chiffre d'affaires applicable est réévalué à partir du 1^{er} janvier 2011, à 81 500 euros pour les activités de vente de marchandises, d'objets, de fournitures de denrées à emporter ou à consommer sur place, et les prestations d'hébergement de tourisme, et à 32 600 euros pour les autres prestataires de services relevant, d'une part, des bénéfices industriels et commerciaux (BIC), et d'autre part, des bénéfices non commerciaux (BNC) des professionnels libéraux ;
- l'auto-entrepreneur est désormais obligé de déclarer chaque mois, voire chaque trimestre, son chiffre d'affaires ou ses recettes, même si leur montant est nul ;
- l'auto-entrepreneur sera assujéti à la taxe de formation professionnelle, si son revenu professionnel 2011 dépasse les 4 740 euros.

Un nouveau statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL)

Le nouveau statut d'EIRL, applicable à partir du 1^{er} janvier 2011, permet à l'entrepreneur individuel de créer ou de poursuivre une activité tout en protégeant ses biens personnels sans avoir à créer une société. En option, ce statut peut permettre de déclarer les bénéfices à l'impôt sur les sociétés. Ce statut est compatible avec le régime de l'auto-entrepreneur.

En 2011, on dénombre 6 040 entrepreneurs individuels à responsabilité limitée (EIRL) en France. Une entreprise sur quatre ayant opté pour ce statut existait déjà avant. Trois EIRL sur dix ont choisi de relever également de l'auto-entreprise.

Les EIRL appartiennent majoritairement à cinq secteurs d'activité : travaux de construction spécialisés (23 %), commerce de détail hors automobile (13 %), services personnels, conseil pour les affaires et la gestion et restauration (5 % chacun).